



Garantie decennale piscine

Par **Aunanne**, le **03/12/2020** à **11:50**

Bonjour, je vous explique notre situation. Nous avons acheté une maison avec piscine il y a 2 ans. La piscine (une coque) a été construite il y a 8,5 ans. Cet été, nous nous sommes rendus compte qu'il y a une fuite due à une fissure dans la coque et des fissures dans les skimmers. Malgré plusieurs relances auprès de l'ancien propriétaire, il n'a jamais pu nous fournir la facture d'achat. J'ai donc appelé la société qui a mis en place la piscine mais ils ne retrouvent pas la facture. Quand nous avons signé l'acte de vente de la maison, le notaire a bien spécifié qu'en cas de problème sur la piscine et vu qu'ils étaient dans l'impossibilité de fournir une facture, c'est eux qui sont responsables dans le cadre de la garantie décennale. Je ne sais pas quels démarches je dois entamer ? Nous avons le rapport d'un expert

Par **youris**, le **03/12/2020** à **17:11**

bonjour,

est-ce que ce qu'il a spécifié le notaire est mentionné par écrit dans l'acte de vente ?

le point délicat, c'est de connaître exactement le départ de la garantie décennale.

salutations